

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2024

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Marion AMBIS, Bastien DOMINIQUE, Noël FAURE,

Absents excusés : Marie-Caroline GARCIN, Marion TISSOT, Eric CHANTRE, Marion BERARD, Patrick GINET, Romain BOICHON,

Absent : Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER,

Pouvoir : Marion TISSOT donne pouvoir Marion AMBIS, Patrick GINET donne pouvoir à Claude CLARON,

Secrétaire de séance :

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇨ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇨ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇨ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇨ **Délibérations** :
 1. Autorisation de signature marché de travaux aménagement paysager du Vallon
 2. Modification du tableau des effectifs

- ⇨ **Questions diverses** :
 1. Rapport d'activités 2023 du SIAHVG
 2. Rapport d'activités 2023 du SIDESOL

1. Désignation du secrétaire de séance

Marion AMBIS se propose pour être secrétaire de séance. Elle est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 13 juin 2024 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 13 juin 2024.

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2024 est approuvé comme suit :

Pour : 13

Abstention : 2 Marie-Laure Giraud-Sauveur et Marion AMBIS

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Présentation du rapport d'activités 2023 de la médiathèque

Clarisse BERTHELET, arrivée en juillet 2023 suite à la disponibilité prise par Sylvie GALTIER, présente le rapport d'activités 2023 au conseil municipal. Elle constate une hausse de la fréquentation, et rapporte la mise en place d'une nouvelle signalétique. Le réseau Medieval fonctionne bien, et Clarisse met en place des animations couronnées de succès au sein de la médiathèque ; le point d'orgue ayant été la venue d'un auteur à succès en début d'année.

5. Délibérations

Délibération n°2024-032 : Autorisation de signature du marché de travaux d'aménagement paysager du Vallon

Rapporteur : Marion AMBIS

Marion AMBIS rappelle les différentes étapes de la consultation pour ce marché de travaux d'aménagement paysager, et présente l'analyse des offres établie par la maîtrise d'œuvre. Le marché comprenait 2 lots :

- Lot 1 Aménagements paysagers, VRD, hydraulique
- Lot 2 aire de jeux.

Une seule entreprise a répondu à chacun des deux lots.

Pour le lot 1, techniquement parlant, l'offre est conforme. L'offre de base s'élève à un prix de 909 918,46 € HT. La première tranche optionnelle concerne la troisième année d'entretien des végétaux. Cette tranche n'est pas retenue.

La deuxième tranche optionnelle concerne l'agrandissement de la pergola du Fief, qui est prévue de base selon les dimensions 3.80 ml x 11.80 ml, et que le maître d'œuvre propose d'agrandir de 2 ml. Le montant de l'agrandissement s'élève à 9 971.60 € HT.

La troisième et dernière tranche optionnelle concerne l'installation d'une borne foraine pour un montant de 8 835 € HT. Cela facilitera tous les événements à venir sur la plaine du Vallon.

Il est proposé de ne retenir que l'installation de la borne foraine, qui fonctionnera de manière, et ne nécessite pas la venue du SYDER.

De fait, le montant total du marché s'élève à 918 753.46 € HT pour le lot 1. La seule offre reçue, celle de l'entreprise Greenstyle, est donc retenue pour ce lot.

Pour le lot 2, concernant les jeux du Vallon, là encore une seule réponse, également de l'entreprise Greenstyle. L'offre s'élève à 168 073,50 € HT. Elle est techniquement conforme et elle est retenue pour le montant susvisé.

David VINCENT et Noël FAURE demandent pourquoi ce projet n'a pas intéressé plus d'entreprises ? Marion AMBIS répond qu'il y a beaucoup de travaux en ce moment, et que l'entreprise Greenstyle a une excellente réputation. C'est une entreprise qui truste beaucoup de marchés publics sur le secteur.

David VINCENT trouve que les jeux pour les petits ne sont pas suffisamment nombreux. Il y a un parc adapté aux tout-petits vers la maison de la rencontre, et il faut peut-être ajouter un arbre dans ce parc pour l'ombrage. Les enfants s'adaptent aux jeux qui seront mis en place, et ceci, dans un contexte naturel.

L'étang du Vallon a été curé et a créé un apport conséquent de boues sur la plaine du Vallon.

Au niveau du planning, septembre sera le mois de préparation de chantier, qui démarrera en octobre. Les équipements seront terminés pour l'été 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Thurins autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement paysager du Vallon.

Monsieur le Maire remercie Marion AMBIS pour le travail mené sur ce projet, ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour le vote unanime sur ce projet du mandat.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2024-033 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de la 4^{ème} classe de maternelle à l'école publique dès la rentrée de septembre. La création d'un poste d'ATSEM à 30 heures annualisées avait été acté lors du précédent conseil municipal. Afin

d'harmoniser les plannings, et en accord avec l'agent concerné, le dernier poste d'ATSEM occupé à 33 heures annualisées est baissé à 30 heures annualisées à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le recrutement est en cours pour trouver la quatrième ATSEM. Un CDD sera dans un premier temps proposé à la candidate qui sera retenue.

De plus, afin d'inclure le temps de préparation des animations périscolaires de Morgan Lutaud dans son temps de travail, à l'instar de ses collègues animateurs embauchés par la MPT, il est proposé d'augmenter son poste de 19 heures annualisées à 20 heures annualisées, à compter du 1^{er} septembre.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve les modifications susvisées.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

6. Questions diverses

1. Rapport d'activités 2023 du SIAHVG par Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

2. Rapport d'activités 2023 du SIDESOL par Philippe GROSSIORD

Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

3. Divers :

- Jeudi 25 juillet : visite de la gendarmerie à Chatuzange-le-Goubet dans la Drôme, livrée en 2021 pour 25 gendarmes intervenant sur un territoire de 15 communes. La réalisation a été faite dans l'enveloppe budgétaire allouée, de qualité pour les locaux techniques mais aussi pour les logements des gendarmes. La typologie des logements s'étend du T3 au T6.
- Le 18 juillet a eu lieu le repas partagé entre enfants du TYM et personnes âgées. Tout s'est bien passé et tous ont été ravis.
- Les travaux de la phase 1 de la mairie sont terminés et le déménagement en cours. La phase 2 des travaux débutera en septembre.

Fin 21h25

Signature du Maire

Claude CLARON

Signature du/des secrétaire(s) de séance

Marion AMBIS



